

Nature de l'acte : 1.7

DECISION N° 2023_336

Mis en ligne le ...22...11...2023

Transmis le22...11...2023

CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE « IBILI »

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22,

Vu les règles de la commande publique en vigueur,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 portant abrogation et remplacement de la délibération n°18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment le 6°) 4°) déléguant à M. le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant d'une part la volonté de la ville de Lourdes de mettre en place une animation de sculpture de ballons en centre-ville le mercredi 20 décembre 2023 de 14h à 17h30 dans le cadre des fêtes de Noël,

Considérant d'autre part la proposition de prestation de la part de la société « IBILI » sise 17 rue cami bielh 64530 Barzun, relative à une animation de sculpture de ballons.

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

De signer un contrat de prestation avec la société « IBILI » sise 17 rue cami bielh 64530 Barzun, pour une animation de sculpture de ballons le mercredi 20 décembre 2023 de 14h à 17h30 en centre-ville de Lourdes.

De régler à l'ordre la société « IBILI » sise sise 17 rue cami bielh 64530 Barzun la somme de 327,05 € (trois cent vingt-sept euros et cinq centimes) net assujetti à la TVA, par mandat administratif, et ce à l'issue de la prestation.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée électroniquement sur le site internet de la ville de Lourdes conformément à la réglementation en vigueur,
- transmise au contrôle de légalité.
- Compte-rendu en sera donné au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 21 NOV. 2023



Le Maire,

Thierry LAVIT

Pour le Maire empêché

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julien Lemaitre', written over a horizontal line.

M. Julien Lemaitre

Conseiller Municipal Délégué